

**Entre l'Etat et les travailleurs: le conflit de la double identité des syndicats chinois dans
l'économie de marché**

Chen Feng, *China Quarterly* N.176, 2003

(Cet article a remporté en 2004 le prix annuel de Gordon White 2003, décerné par la revue universitaire de référence internationale *China Quarterly*, publiée par l'Ecole des études orientales et africaines de l'Université de Londres)

Extrait: Quel rôle pourraient jouer les syndicats chinois dans un contexte de relations sociales de plus en plus tendues? Peuvent-ils représenter et protéger les intérêts de travailleurs? Pour résoudre ces problèmes dans l'état actuel des choses, nous devons davantage concentrer notre attention sur les relations entre l'Etat et les syndicats que sur celles entre les syndicats et le patronat. Cet article souhaite répondre aux questions suivantes: étant donné que les syndicats en Chine ont une double identité d'organisation étatique et ouvrière à la fois, comment peuvent-ils remplir leur rôle de représentants des travailleurs? Et quels sont les facteurs qui les incitent à le faire? En d'autres termes, dans quelle mesure les syndicats chinois sont-ils le reflet de la société plutôt que de l'Etat? Comment peuvent-ils agir en tant que syndicats à part entière et dans quelles circonstances se comportent-ils comme des services de l'Etat? Pourquoi? Peuvent-ils alterner les deux rôles tout en gardant un équilibre entre eux? Selon l'auteur, le rôle que jouent les syndicats au cas par cas dans les conflits du travail dépend de l'existence ou non de tiraillements entre leur double identité et de l'ampleur de ces tiraillements. Trois possibilités sont mises en avant: 1) En cas d'absence de conflits entre le rôle pratique du syndicat et celui que permet le système, ces deux rôles étant quasiment identiques le régime accorde alors aux syndicats une assez grande liberté pour défendre les intérêts des travailleurs. C'est le cas de ceux qui le font dans un cadre légal. 2) Par ailleurs, en cas de conflit entre les deux rôles institutionnels qui contraint le syndicat à prendre parti en faveur de l'Etat, le rôle du syndicat en tant que représentant des travailleurs s'en trouve affecté. Cependant, cela n'exclut pas la possibilité que certains syndicats continuent à tirer parti de leur double identité pour faire la médiation entre les autorités gouvernementales et les travailleurs afin de conquérir des intérêts pour ces derniers. C'est notamment le cas lorsque les travailleurs s'engagent dans une action collective spontanée. 3) Dans un troisième cas, les syndicats se voient obligés de remplir leur rôle de représentants de l'Etat sans qu'ils aient d'autre choix. Par exemple, si les travailleurs exigent de créer leurs propres organisations, le syndicat se rangera systématiquement aux côtés de l'Etat. Par conséquent, nous pouvons résumer comme suit les différentes réactions apportées par les syndicats aux conflits du travail et aux mouvements sociaux de protestations: représentation, médiation ou blocage. L'article commence par analyser les raisons institutionnelles de l'existence

de conflits entre les deux identités des syndicats. Il examine ensuite les trois situations mentionnées ci-dessus (les différents juridiques, les actions collectives et l'émergence d'organisations indépendantes), pour rechercher l'origine des conflits et les causes de l'existence de ces trois différentes formes de réaction. Enfin, l'article étudie l'influence que peut avoir ce conflit lié à la double identité des syndicats sur la politique sociale du gouvernement chinois.

Fin

Chen Feng, *China Quarterly* N.176, 2003



<http://creativecommons.org/licenses/by-nd/2.0/fr/deed.fr>